

LA COUR D'APPEL ANNULE LA DÉCISION DE LA HAUTE COUR QUI AVAIT REMIS À GUIDÓ LE CONTRÔLE DE L'OR VÉNÉZUÉLIEN DÉPOSÉ EN ANGLETERRE



Le 2 juillet, la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles a rendu un jugement controversé conférant le contrôle de l'or vénézuélien déposé à la Banque d'Angleterre aux représentants de John Guaidó. La Cour a fondé sa décision fondamentalement sur le fait que le gouvernement britannique a reconnu M. Guaidó comme "président constitutionnel intérimaire du Venezuela" et que, conformément à cette reconnaissance, il devrait se voir accorder le pouvoir sur l'or en litige.

La Banque centrale du Venezuela (BCV), qui opère en accord avec le gouvernement du président Maduro, a fait appel de la décision de la Haute Cour, arguant principalement qu'il était douteux que le gouvernement de Sa Majesté ait reconnu sans ambiguïté le Guaidó comme chef de l'État vénézuélien et qu'il était donc douteux que ce soit le conseil de la BCV nommé par lui qui prenne les décisions concernant les lingots déposés en Angleterre.

Nous comprenons que les allégations du requérant sont solides et cohérentes, car au Royaume-Uni, il y a le paradoxe que son gouvernement considère Guaidó comme "président constitutionnel intérimaire du Venezuela", terme qui reproduit le jugement faisant l'objet de l'appel, et pourtant, en même temps, ce gouvernement reconnaît comme représentant officiel du Venezuela l'ambassadeur nommé par le président Maduro et l'ambassade qui lui est rattachée. Si le Royaume-Uni avait vraiment pris une position claire en faveur de M. Guaidó, il lui aurait été très facile de retirer le placet à l'ambassadeur et à tout son personnel diplomatique, mais il ne l'a pas fait, car il est conscient de la réalité des choses et a ainsi encouru une grave incohérence qui contribue à la confusion de toutes les personnes concernées.

La Cour d'appel a raisonné dans le même sens, en annulant le jugement de la Haute Cour et en renvoyant l'affaire à la Haute Cour pour qu'elle la résolve conformément aux questions qu'elle a soulevées à cet effet. La Cour d'appel commence par qualifier d'ambigu le traitement accordé à M. Guaidó par les gouvernements successifs du Royaume-Uni et soulève à cet égard deux questions dont les réponses peuvent être très éclairantes et décisives pour le jugement final: le gouvernement britannique reconnaît-il à M. Guaidó la qualité de président du Venezuela à toutes fins utiles et ne reconnaît-il donc pas Nicolás Maduro, et le gouvernement de Sa Majesté reconnaît-il à M. Guaidó le droit d'exercer tous les pouvoirs présidentiels, mais reconnaît-il également que M. Maduro est celui qui les exerce en fait?

LUPICINIO

INTERNATIONAL LAW FIRM

Ce sont deux questions très raisonnables – surtout la seconde – qui, indépendamment de ce qui sera finalement résolu au sujet de l'or vénézuélien déposé à Londres, doivent également trouver une réponse auprès des autorités de l'Union européenne et des gouvernements de ses États membres, dont l'Espagne. En fait, à l'heure actuelle, la plupart des pays européens évoluent dans un état d'ambiguïté absolue au niveau politique – ce qui n'est pas le cas au niveau gouvernemental où ils reconnaissent Maduro sans exception – en ce qui concerne la reconnaissance officielle de ceux qui sont les autorités vénézuéliennes légitimes. Cette situation est inacceptable, non seulement au niveau politique mais aussi en termes de relations commerciales privées, car elle oblige les opérateurs du commerce international à évoluer dans une zone d'incertitude juridique, légale et économique évidente.

LUPICINIO
INTERNATIONAL LAW FIRM



Lupicinio Rodríguez Jimenez
Executive Chairman

LUPICINIO
INTERNATIONAL LAW FIRM



José Luis Iriarte
Of Counsel

Lupicinio Rodríguez

Président, Lupicinio ILF

José Luis Iriarte

Professeur de Droit International